



**AFRICOM**

Conseil International des Musées Africains

2eme Conférence et Assemblée générale  
**“Patrimoine intangible:  
Musées africains et cultures vivantes”**

du 4 au 7 octobre 2006 • Le Cap, Afrique du Sud

en partenariat avec SAMA,  
l'Association Sud-Africaine des Musées



## Contenus:

I. Annonce générale

II. La Conférence :

- 1- Comité Scientifique
- 2- Thème principal de la Conférence
- 3- Lieu et Organisation
- 4- Bourses
- 5- Programme Provisoire
- 6- Critères de sélection pour les bourses

7- Appel à manifestation d'intérêt pour la participation à la Conférence

- Candidature
  - Les Ateliers
- III. L'Assemblée Générale
- Procédures de Candidature
  - Procédures de Vote
  - Fiche de Procuration
  - Fiche de Candidature
  - Note Biographique

## **2<sup>ème</sup> Conférence et Assemblée générale d'AFRICOM**

### **“Patrimoine intangible: Musées africains et cultures vivantes”**

**du 4 au 7 octobre 2006  
Le Cap, Afrique du Sud**

#### **I. Annonce générale**

La Conférence et l'Assemblée Générale d'AFRICOM sont un événement majeur permettant aux muséologues et aux musées africains de se rencontrer, d'échanger leurs expériences et points de vues, et aussi pour avancer la construction des réseaux professionnels à travers le continent. Cette rencontre qui serait la deuxième depuis la remarquable réussite de celle tenue en 2003 à Nairobi, comportera en plus des débats et la mise en place des réseaux, l'établissement du programme des activités d'AFRICOM pour la période 2007-2009, et l'élection du nouveau Conseil d'Administration.

L'Association Sud-Africaine des Musées (SAMA) qui partage les mêmes valeurs qu'AFRICOM sera l'organisation hôte de cette rencontre. Cette association compte sur la participation de ses membres pour trouver des solutions aux défis auxquels se trouvent confrontés les musées africains, et construire des réseaux professionnels. Ce partenariat revêt une grande importance pour dynamiser les échanges entre les professionnels et la mise en place des réseaux. Cette coopération entre AFRICOM et la SAMA contribue au renforcement et à l'épanouissement de la muséologie à travers le continent africain.

#### **II. La Conférence**

##### **1. Comité Scientifique de la Conférence**

Un Comité Scientifique composé d'experts africains a été désigné pour la préparation de la Conférence et ces travaux, l'évaluation des contributions ainsi que le suivi de son déroulement et la production des rapports et recommandations. Le Comité est ainsi composé:

- Président : Ciraj Rassool, Afrique du Sud
- Slim Khosrof, Tunisie
- Derik Alfred Uya, Soudan
- Mahamane Saley Tim, Niger
- Anne Ambouroué Avaro, Gabon
- Saloni Deerpalsingh, Ile Maurice
- Représentant AFRICOM : Lorna Abungu

##### **2. Le thème principal de la Conférence**

La Conférence aura pour thème principal : « Patrimoine intangible : Musées Africains et Cultures vivantes », trois ateliers seront organisés pour dégager des solutions pertinentes et bénéfiques pour le patrimoine africain :

- Les musées, la sauvegarde et la mise en valeur des Cultures Vivantes : identité, créativité, diversité culturelle et mémoire
- La gestion du Patrimoine Culturel : au niveau institutionnel, national et continental
- Bénéfices et situations à risques potentiels pour notre Patrimoine Intangible : environnement, tourisme, mondialisation, TIC ...

Les trois ateliers viseront à examiner et discuter les thèmes décrits plus loin sous la rubrique « Description des Ateliers » dans l'**Appel à manifestation d'intérêt pour communication**.

La Conférence d'AFRICOM est ouverte aux membres d'AFRICOM, aux professionnels des musées, aux partenaires potentiels et aux sponsors travaillant sur tout le continent africain, ainsi qu'aux non-africains ayant une expérience muséographique significative en rapport avec les thèmes de la Conférence.

La Conférence et l'Assemblée Générale constituent une occasion unique pour les professionnels des musées où ils peuvent échanger les idées et les expériences et en même temps construire des réseaux personnels et institutionnels.

### **3. Lieu et Organisation**

La deuxième conférence et Assemblée Générale d'AFRICOM seront accueillies par L'Association Sud-Africaine des Musées (SAMA).

Le comité local d'organisation est composé d'un coordinateur, de membres choisis du Conseil de SAMA et d'employés professionnels du Bureau National de SAMA, ainsi que de nombreux volontaires issus de la ville ou de la province du Cap.

Le Cap est une référence mondiale pour l'organisation de conférences. Le lieu des manifestations sera le Centre International de Conférence du Cap, le CTICC, qui est situé sur le littoral nord du Cap, près de Table Mountain, à 20 minutes en voiture de l'aéroport international du Cap.

Le centre a été construit pour accommoder les besoins uniques et divers de ses délégués et visiteurs. Son espace polyvalent multi-usage pouvant être compartimenté ainsi que son espace dédié aux expositions créent un environnement idéal pour la tenue simultanée de plusieurs événements. Le CTICC est équipé d'un réseau informatique ultramoderne dans tous les lieux de réunions ainsi que d'un équipement de connexion sans fil LAN dans toutes les galeries publiques. Il y a plus de 3 500 chambres 3 étoiles autour du CTICC et plus de 16000 chambres d'hôtel, de chambres d'ôtes et autres dans un rayon de 45 minutes autour du centre ville.

On trouve au Cap deux sites du patrimoine mondial de l'humanité, le Musée de Robben Island et le Floral Kingdom du Cap. On y trouve aussi les musées Iziko, porte-drapeau du Sud, hébergeant les Musées Sud Africains et le Pavillon de l'Esclavage, ainsi que la Galerie nationale Sud Africaine renommée à travers le monde entier. Les musées des communautés, promus partenaires du Musée District Six et du Musée Lwandle Migrant Labour, sont également accessibles du centre ville. Les visites de ces sites seront organisées selon des tours spécialement organisés pour l'occasion, avec des guides spécialisés.

#### 4. Bourses

Afin d'assurer la plus large représentation et le plus d'apport à la Conférence, AFRICOM tente de pourvoir des bourses couvrant le prix des billets d'avion et les frais de subsistance pour 140 participants, soit environ trois professionnels de musées de chaque pays africain représenté dans l'organisation. Parallèlement, SAMA cherche des ressources procurant des bourses supplémentaires pour 45 professionnels des musées et organismes du patrimoine Sud-Africain. Ce rassemblement de personnes de divers horizons du continent est à la fois motivant et enrichissant.

Les demandes de bourses pour assister à l'Assemblée Générale et à la Conférence doivent se conformer obligatoirement aux conditions indiquées dans les **Critères de sélection des Bourses**.

La participation à la Conférence est ouverte aux membres affiliés et aux non affiliés à AFRICOM. Le nombre limité de bourses nous amène à encourager les adhérents à d'AFRICOM ainsi que les non affiliés à rechercher autant que possible des sources de financement auprès de leur institution d'accueil ou auprès tout organisme susceptible de leur fournir cet appui.

#### 5. Programme Provisoire

	<u>4 Octobre</u>	<u>5 Octobre</u>	<u>6 Octobre</u>	<u>7 Octobre</u>
9-10.40	Ouverture officielle (plénière)	Thèmes (1, 2 et 3) Ateliers	Sommaire et & recommandations des ateliers (plénière)	AG: programme d'activités, plan strategic, budget
	« Keynotes »			
10.40	pause	pause	pause	pause
11-13.00	AG: rapports de : Président/Directeur et Trésorier		« Keynote » de clôture	
	--- ---	---		
13-14.00	déjeuner	Excursion (avec déjeuner à porter)	déjeuner	déjeuner
14.00	Thèmes (1, 2 et 3) Ateliers	Présidents des ateliers préparent les sommaires et recommandations	Points de l'AG: revue des statuts	Réunion du nouveau CA /briefing meeting  Excursions pour les participants
15.45-18.00	pause		pause	
	Ateliers (suite)		Résultats des élections	
	Élections du 4 au 6 Octobre			

## 6. CRITERES DE SELECTION POUR LES BOURSES

**AFRICOM tente d'obtenir des financements pour que 2 membres de chaque pays d'Afrique puissent participer**

La candidature à une bourse doit comporter :

1. Lettre de motivation pour la participation à la Conférence et à l'Assemblée Générale (maximum 1/2 page)
2. Proposition de participation : résumé de la présentation d'un des thèmes proposés pour la conférence (voir Appel à candidature)
3. Un bref CV (maximum 2 pages)
4. Preuve d'adhésion à AFRICOM au 30 avril 2006

La sélection des boursiers sera fondée sur:

1. l'adéquation, la qualité et la signification de la proposition soumise
2. la motivation telle qu'elle ressort du dossier de candidature
3. L'affiliation à AFRICOM ; priorité sera donné (mais n'est pas limitée) aux:
  - a. membres les plus anciens
  - b. membres n'ayant encore jamais participé(e) à une activité d'AFRICOM ; bénéficiaires de bourses en 2003 ne seront pas considérés

Tout en essayant de respecter les critères d'égalité de distribution entre :

4. les régions
5. les types de musées
6. les sexes
7. les âges

Toutes les demandes **doivent** parvenir au Secrétariat d'AFRICOM  
**AU PLUS TARD le 30 avril 2006.**

Contact:  
AFRICOM Secretariat  
Museum Hill Road  
P.O. Box 38706, 00600 Nairobi, Kenya  
Tel. +254-20-3748668  
Fax. +254-20-3748928  
www.africom.museum

Email: [conference@africom.museum](mailto:conference@africom.museum)

## **7. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR PARTICIPATION**

### **Candidature**

Les participants exprimant l'intérêt de présenter une communication à n'importe quel des trois ateliers de la conférence doivent soumettre :

- Déclaration de motivation (1/2 page)
- Curriculum Vitae
- Un résumé de la communication d'un maximum de 500 mots portant sur un des sujets stipulés dans les thèmes de la conférence

### **Description des Ateliers**

La participation et les communications formelles dans les ateliers s'établissent sur des commentaires, des analyses et des comptes-rendus de cas d'études et d'expérimentations.

Les trois ateliers identifieront les domaines d'actions prioritaires à entreprendre dans le cadre d'AFRICOM, ou par les musées et les institutions patrimoniales africaines.

#### **a. Principaux sujets de réflexion**

Le thème principal est :

« Patrimoine intangible : musées africains et cultures vivantes »

Avec les sous thèmes suivants :

- Les musées, la sauvegarde et la mise en valeur des Cultures Vivantes : identité, créativité, diversité culturelle et mémoire
- La gestion du Patrimoine Culturel : au niveau institutionnel, national et continental
- Bénéfices et situations à risques potentiels pour notre Patrimoine Intangible : environnement, tourisme, mondialisation, TIC ...

Les trois ateliers sont organisés en conjonction avec l'Assemblée Générale de manière à examiner les problèmes les plus pressants qui influent sur le patrimoine en Afrique.

#### **b. Les ateliers**

##### **Atelier 1 : Les musées vivent !**

Le patrimoine est vivant et implique un constant processus de conservation et de reproduction. Comment les musées, qui ont toujours été considérés comme les « gardiens » du patrimoine peuvent-ils participer pro activement dans la production du patrimoine de manière à rester adéquat ? Cet atelier interactif pourrait être un forum d'expression sur le patrimoine intangible en relation avec les thèmes d'authenticité, d'intégrité et de créativité, avec des discussions et débats parmi les participants sur les thèmes suivants :

Qu'est ce que le patrimoine intangible en Afrique ?

Y a-t-il une claire ligne de partage entre tangible et intangible ? Le tangible est-il l'opposé de l'intangible ?

### Créativité

Le musée comme espace de préservation et de documentation et aussi comme moteur et plateforme de l'expression créatrice respectant les critères d'authenticité. Dans beaucoup de cas en Afrique, le musée est devenu une arène pour la reconstitution des traditions passées et en tant que tel, contribue à l'évolution et la reproduction du patrimoine. Comment les musées peuvent-ils garder leur intégrité tout en remplissant ces fonctions ? Existe-t-il un conflit et/ou un risque pour les musées de perdre leur authenticité ?

### Diversité culturelle

Comment les musées peuvent-ils promouvoir et capturer notre diversité sans sacrifier à l'unité

### Identité

Comment les musées abordent-ils la question de qui nous sommes ?

### Communauté

Comment les musées représentent-ils et communiquent-ils avec les communautés, y compris celle des marginalisés, des désavantagés et des opprimés.

### Accès/ dissémination

Comment les musées et autres organisations du patrimoine peuvent-ils garantir l'accès au savoir et à la compréhension du patrimoine intangible ?

### **Atelier 2 : Qui est responsable ? Comment y arriver ?**

Cet atelier entend encourager des discussions animées parmi les participants sur les thèmes suivants concernant la gestion du patrimoine intangible dans les musées africains :

### Gestion

Quels sont les problèmes concernant la gestion du patrimoine intangible aux niveaux institutionnels, locaux, régionaux, nationaux et trans-nationaux ? Nos musées et institutions culturelles sont-ils prêts et préparés à la gestion du patrimoine intangible ; quels sont les cadres politiques, législatifs et de régulation, et quels sont les outils de gestion ? Avec qui travailler ?

### Compétence/capacité

Quelles sont les ressources humaines et physiques existantes, et comment les musées et institutions culturelles peuvent-ils développer ces nouvelles compétences, nouveaux savoirs et méthodes ?

### Collecte et préservation

Comment préserve-t-on notre patrimoine intangible et comment réduit-on les menaces l'affectant ? Approches et politiques pour la collecte et la documentation : Qui est responsable des collections du patrimoine intangible ? Quelles sont les politiques réglant ces collections ? Quels sont les rôles des propriétaires de ces connaissances ou du patrimoine ? Quels sont les propriétaires et les défis des lois du copyright et de la propriété intellectuelle ? Qu'est ce qu'une communauté ? Quels sont les rôles des musées et des institutions culturelles dans la collecte et l'appropriation de ces connaissances ; les musées devraient-ils compenser les propriétaires de ces connaissances ? Quel est le niveau de résultat des collectes et activités de préservation menées par les campagnes d'éducation et de sensibilisation du public expliquant la signification du patrimoine intangible.

## Recherche

Quelles sont les nouvelles méthodologies de recherche, quelles sont les relations entre recherches, ou les recherches ont-elles lieu ? Quelles sont les politiques du savoir dans la recherche sur le patrimoine intangible. Quelles relations stratégiques devraient exister entre recherche et préservation ? Quel est l'état des recherches sur le patrimoine intangible dans différentes régions trans-nationales en Afrique, et quelle est l'histoire de ces recherches ? Quels programmes et partenariats de recherche existent ou devraient être développés pour la collection et la préservation du patrimoine intangible.

## Mise en place

Quels sont les défis à la mise en application des politiques culturelles, ou à la rédaction de cadres pour les politiques et législations culturelles telles qu'existantes aujourd'hui ? Comment mettre en place les conventions internationales dans les cadres nationaux, dans les musées et institutions culturelles de façon dynamique et créative ?

## **Atelier 3 : Globalisation et technologie : Ami ou ennemi ?**

De nombreux facteurs influent sur notre patrimoine intangible. Cet atelier entend réunir les participants pour une discussion sur les pour et les contre relatifs à plusieurs de ces facteurs :

### l'Environnement

Les musées et institutions culturelles devraient avoir une approche pluridisciplinaire et holistique du patrimoine intangible sachant que la plupart des pratiques culturelles et des systèmes de pensée et savoir autochtone ne peut pas être séparés de l'environnement (culturelle, social, politique, écologique, économique, technologique). Le patrimoine intangible est inséparable de nos paysages culturels.

### Globalisation

La globalisation culturelle, sociale, économique et institutionnelle a créé nombres d'opportunités et de défis. Quels sont ils ? Comment les musées et institutions culturelles peuvent ils gérer l'homogénéisation culturelle qui va de pair avec la globalisation actuelle ? Comment cette globalisation se traduit elle dans les partenariats entre musées, les réseaux et forums internationaux.

### Tourisme

Le développement du tourisme culturel, aux niveaux domestiques comme internationaux, représente opportunité et défi pour les musées et les institutions culturelles en matière de patrimoine intangible. En même temps, il y a un risque réel d'exploitation négative et de perte d'authenticité ? Comment les musées et institutions culturelles peuvent ils gérer ces problèmes et servir d'intermédiaires ?

### NTIC

De nouvelles méthodes d'archivage, de documentation, d'enregistrement et de dissémination sont développées actuellement (par exemple, les radio par satellite, les NTIC, etc.) Quels sont les effets de ces méthodes sur la protection et la promotion de notre patrimoine intangible ? La numérisation et l'accès internet aux collections représentent de nouvelles opportunités autant que de nouveaux défis pour les musées et les institutions culturelles. Quels sont ces opportunités et ces défis tels que représentés par la radio, la télévision et le cinéma en ce qui concerne le patrimoine intangible.

Prise en compte des particularismes culturels

Les musées sont perçus comme un endroit de préservation et de promotion culturelle. Comment les musées peuvent-ils définir des politiques d'accès et d'exposition, et arbitrer les demandes y afférent, en ce qui concerne le patrimoine culturel, en particulier lorsqu'il existe des prescriptions ou interdits culturels et des tabous liés à certains éléments du patrimoine intangible. Quels sont les critères éthiques appropriés ?

Toutes demandes **doivent** parvenir au Secrétariat d'AFRICOM  
**AU PLUS TARD le 30 avril 2006**

Contact:  
AFRICOM Secretariat  
Museum Hill Road  
P.O. Box 38706, 00600 Nairobi, Kenya  
Tel. +254-20-3748668  
Fax. +254-20-3748928  
[www.africom.museum](http://www.africom.museum)

Email: [conference@africom.museum](mailto:conference@africom.museum)

# III. ASSEMBLEE GENERALE

## PROCEDURES DES CANDIDATS

### Procédures de Candidature au Représentant Régional:

#### 1. Régions Admissibles

Conformément au Chapitre IV, Article 19.1 des Statuts d'AFRICOM, les régions d'Afrique sont définies comme suite :

L'Afrique du Nord: Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Mauritanie, Egypte

L'Afrique de l'Est: Soudan, Somalie, Erythrée, Ethiopie, Djibouti, Ouganda, Kenya, Rwanda, Burundi

L'Afrique de l'Ouest: Mali, Sénégal, Gambie, Cape Verde, Guinée Bissau, Guinée, Sierra Leone, Liberia, Cote d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Ghana, Bénin, Togo, Nigeria

L'Afrique Centrale: Tchad, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Angola, Gabon, Sao Tomé

L'Afrique Australe: Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, Malawi, Mozambique, Botswana, Namibie, Swaziland, Lesotho, l'Afrique du Sud

L'Océan Indien: Madagascar, Comores, Seychelles, Maurice

Les Représentants Régionaux seront élus pour un terme de trois ans et pourraient exercer un maximum de deux termes.

Tout membre individuel d'AFRICOM à jour de ses contributions peut se présenter au poste de Représentant Régional ou Adjoint du Représentant Régional de sa région.

Les Représentants Régionaux élus peuvent se présenter au poste de Président et Trésorier à l'Assemblée Générale.

#### 2. Les responsabilités principales du Conseil d'Administration d'AFRICOM, selon le Règles internes:

- a) Sélectionner le Directeur exécutif ;
- b) Soutenir le Directeur exécutif et juger sa performance ;
- c) Assurer la planification effective de l'organisation ;
- d) Assurer les ressources suffisantes ;
- e) Administrer les ressources efficacement et maintenir des contrôles sérieux sur leur utilisation ;
- f) Déterminer et suivre le déroulement des programmes et des services d'organisation ;
- g) Assurer le rapport, en assemblée générale, de tous les problèmes importants relatifs aux polices, programmes et procédures d'AFRICOM ;
- h) Prendre les décisions et les actions qui semblent nécessaires aux intérêts d'AFRICOM;
- i) Déterminer le taux annuel des exigibilités par catégorie de membres ;
- j) Mettre en valeur l'image publique de l'organisation ;
- k) Servir de cour d'appel ;
- l) Juger sa propre exécution.

Tous les membres actifs ou adjoints du Conseil ont le devoir d'agir comme transmetteurs et avocats des polices, des informations et des activités d'AFRICOM dans leur région, ainsi que d'apporter au Conseil les informations sur les activités et nouveautés se tenant dans leur pays.

### **3. Candidature**

Vous pouvez présenter votre candidature au poste de Représentant Régional si vous remplissez le critère suivant:

- a) Membre individuel d'AFRICOM à jour de ses contributions (jusqu'au 30 avril 2006)
- b) Disposé et capable de siéger en tant que Représentant Régional au sein du Conseil d'Administration (entendu que c'est un poste volontaire/honoraire)

Conformément au Chapitre IV, Article 19.5 le Secrétariat enverra à tout membre effectif d'AFRICOM une liste complète des candidatures et le plan adopté d'élection des Représentants Régionaux à l'Assemblée Générale.

Toute candidature doit être inscrite sur la **Fiche de Candidature** désignée. Il faut la remplir, signer et la faire parvenir avec une **Note Biographique** au Secrétariat le 31 mai 2006 au plus tard.

Contact:  
AFRICOM Secretariat  
Museum Hill Road  
P.O. Box 38706, 00600 Nairobi, Kenya  
Tel. +254-20-3748668  
Fax. +254-20-3748928  
www.africom.museum

Email: [candidate@africom.museum](mailto:candidate@africom.museum)

# PROCEDURES DE VOTE

1. Lors de l'Assemblée Générale, tout membre individuel et institutionnel d'AFRICOM considéré venant de chaque région élira le Représentant Régional et son adjoint.
2. L'élection examinera les scrutins de tout membre considéré votant, y compris ceux qui sont présents et ceux qui ont nommé un mandataire;
3. Conformément au Chapitre III, Article 15.1 des Statuts d'AFRICOM chaque membre individuel considéré peut exercer un simple vote aux élections et a le droit :
  - de donner mandat à un autre délégué votant
4. Conformément au Chapitre III, Article 15.2 des Statuts d'AFRICOM, chaque membre institutionnel considéré aura deux votes et le droit :
  - de voter par correspondance selon les termes de convocation à l'Assemblée Générale
  - de désigner un représentant pour exercer ses votes à l'Assemblée Générale
  - de donner mandat à un autre membre d'AFRICOM considéré

Tous les votes par procuration doivent figurer sur la **Fiche de Procuration** désignée et doivent être présentés aux officiers d'élection pendant l'exercice de vote.

Contact:  
AFRICOM Secretariat  
Museum Hill Road  
P.O. Box 38706, 00600 Nairobi, Kenya  
Tel. +254-20-3748668  
Fax. +254-20-3748928  
www.africom.museum

Email: [candidate@africom.museum](mailto:candidate@africom.museum)

# FICHE DE PROCURATION

**A renvoyer au Secrétariat d'AFRICOM**

le 31 août 2006 au plus tard

Museum Hill Road • P.O. Box 38706, Ngara • 00600, Nairobi • Kenya

Fax: +254-20-3748668 • Email: candidate@africom.museum

Moi, .....

Numéro de membre d'AFRICOM: .....

Pays:.....

Serai représenté (\*) à la 2<sup>e</sup> Assemblée générale d'AFRICOM du 4 au 7 octobre 2006 au Cap, Afrique du Sud.

## (\*)**PROCURATION**

Je nomme par la présente:

Nom:

Poste:

Institution:.....

Pays:.....

Numéro de membre d'AFRICOM: .....

*De me représenter en tant que mandataire pendant la 2<sup>e</sup> Assemblée générale d'AFRICOM du 4 au 7 octobre 2006 au Cap, Afrique du Sud.*

Date:

Signature:

**Cette Fiche originale de Procuration sera présentée  
aux officiers d'élections lors de l'exercice de vote**

# FICHE DE CANDIDATURE

à l'usage par les candidats au poste de  
Représentant Régional lors de la 2<sup>e</sup> Assemblée générale d'AFRICOM

A renvoyer au Secrétariat d'AFRICOM avec la Note Biographique  
**le 31 août 2006 au plus tard**

Museum Hill Road • P.O. Box 38706, Ngara • 00600, Nairobi • Kenya  
Fax: +254-20-3748668 • Email: candidate@africom.museum

Moi, .....

Numéro de membre d'AFRICOM: .....

Institution: .....

Poste: .....

Pays: .....

Je me présente par la présente au poste de Représentant Régional pour :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> l'Afrique du Nord    | <input type="checkbox"/> l'Afrique Australe         |
| <input type="checkbox"/> l'Afrique de l'Ouest | <input type="checkbox"/> l'Afrique de l'Est         |
| <input type="checkbox"/> l'Afrique Centrale   | <input type="checkbox"/> Les Iles de l'Océan Indien |

lors de la 2<sup>e</sup> Assemblée Générale d'AFRICOM du 4 au 7 octobre 2006  
au Cap, l'Afrique du Sud.

**Date:**

**Signature:**

# NOTE BIOGRAPHIQUE

A utiliser par les candidats au poste de  
Représentant Régional à la 2<sup>e</sup> Assemblée générale d'AFRICOM

A renvoyer au Secrétariat d'AFRICOM avec la Fiche de Candidature  
**le 31 mai 2006 au plus tard**

Museum Hill Road • P.O. Box 38706, Ngara • 00600, Nairobi • Kenya  
Fax: +254-20-3748668 • Email: candidate@africom.museum

**Nom:**

**Prénom:**

**Pays:**

**Nature de l'Organisation  
où vous travaillez actuellement:**

**Formation:**

**Postes Anciens:**

**Une brève déclaration de motivation décrivant comment vous vous croyez  
capable de mieux représenter AFRICOM :**

**Date:**

**Signature:**